

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la  
COMMUNAUTE DE COMMUNES du PAYS FOYEN  
ANNULE ET REMPLACE**

—————  
Séance du 11 AVRIL 2023  
Convocation en date du 05 AVRIL 2023  
—————

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, à Riocaud, sous la présidence de Pierre ROBERT, Président,

**Nombre de conseillers en exercice : 40**  
**Nombre de conseillers présents : 28**  
**Pouvoirs : 03**  
**Votants : 31**

**Présents** : Monsieur Pierre ROBERT, Président

Mmes Sylvie FEYDEL, Christelle GUIONIE-PAUCHET, MM. Roger BILLOUX, José BLUTEAU, Miguel GARCIA, Jean LESSEIGNE, Philippe NOUVEL, Jacques REIX, Marc SAHRAOUI, Jean-Claude VACHER, **Vice-Présidents**

**Présents** : Mmes Sabine BILL (suppléante de M. Eric FRECHOU), Patricia CELESTE, Christiane CHARRUT (suppléante de M. Jean-Pierre ROUBINEAU), Diana CONORD, Marie-Hélène DESROZIER, Mireille GROSSIAS, Sandrine RATIE, Brigitte TOULOUSE, Christiane VINCENZI

MM. Jean-Marie BAEZA, Bernard DELAGE, Gérard DUFOUR, Michel MARGOUILLE, Alain MARBOUTY (suppléant de M. Tristan PLAT), Jean-Paul PAILHET, Gilbert SAUTREAU, Didier TEYSSANDIER

**Procuration (s)**: Mme Gaëlle HERIAUD à M. Jacques REIX  
Mme Yolande LACHAIZE à M. José BLUTEAU  
Mme Pascale PENISSON à M. Michel MARGOUILLE

**Excusés** : Mmes Isabelle PILLON, Magali VERITE, MM. Eric FRECHOU (suppléé par Mme Sabine BILL), Tristan PLAT (suppléé par M. Alain MARBOUTY), Jean-Pierre ROUBINEAU (suppléé par Mme Christiane CHARRUT), David ULMANN

**Absents** : Mmes Marie-José GUYOT, Sandrine PAUILLAC, Dominique PRADELLE, MM Christophe CHALARD, Patrick FESTAL, Laurent FRITSCH

**Secrétaire de Séance** : M. Roger BILLOUX

**Domaine : Domaines de compétences par thèmes**

**Sous-domaine : Environnement**

**OBJET** : Présentation du rapport annuel d'activité du Service GEMAPI - Année 2022

**Intervenant (s)** : Monsieur le Président, M. Jean-Claude VACHER, Vice-président, M. Didier TEYSSANDIER

**Vote pour** : 31 voix

**Vote contre** : 0 voix

**Abstention** : 0 voix

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les missions définies aux items 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°17-54 de la CdC du Pays Foyen en date du 27 avril 2017, relative à l'approbation des statuts de la CdC du Pays Foyen ;

Considérant l'ensemble des missions menées par la Technicienne Milieux Aquatiques du Service GEMAPI ;

Considérant qu'un rapport annuel d'activité de gestion des milieux aquatiques doit être réalisé chaque année, afin d'être transmis à tous les partenaires techniques et financiers, dans le but de l'obtention des aides financières.

Ce rapport doit contenir : un rappel sur les moyens techniques et humains ainsi que sur le contexte d'intervention, un bilan d'exécution des missions, une note de synthèse sur l'état des cours d'eau suivis, une proposition d'orientation pour l'activité de l'année suivante ainsi que le bilan financier.

Monsieur le Vice-président fait lecture du rapport d'activité du service GEMAPI pour l'année 2022 et demande aux membres du Conseil Communautaire de s'exprimer sur ce sujet.

Après présentation en Bureau, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2022 ci-joint ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à l'ensemble des communes membres ;
- **HABILITE** Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus**  
**Pour extrait conforme 12 avril 2023**

**Pierre ROBERT**  
**Président**



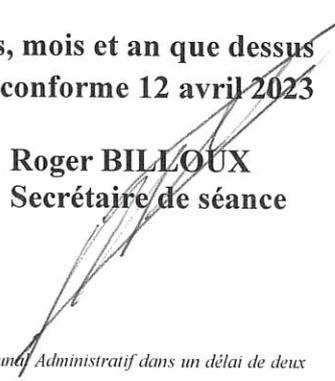
Le Président :

- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire  
Après dépôt en préfecture le  
Et publication le



**Roger BILLOUX**  
**Secrétaire de séance**



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 033-243301371-20230425-2023\_030GEMAPI-DE



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 033-243301371-20230425-2023\_030GEMAPI-DE



# Rapport d'activité 2022

## Poste de Technicien Milieux Aquatiques

Version validée par le Conseil Communautaire du 11/04/2023

### Partenaires financiers



## Sommaire

*Liste chronologique des figures et des illustrations*

*Liste chronologique des tableaux*

*Liste des abréviations & des acronymes*

I.	Contexte et objectifs .....	1
A.	Présentation de la Communauté de Communes du Pays Foyen .....	1
B.	Fonctionnement : La CdC en quelques chiffres .....	1
1.	Les élus .....	1
2.	Les agents.....	1
3.	Le bureau .....	1
4.	Les commissions.....	2
5.	Les compétences exercées.....	2
C.	Description du territoire d'intervention.....	4
1.	Hydrographie .....	4
D.	Enjeux du territoire.....	5
1.	État des masses d'eau souterraines.....	5
2.	État des masses d'eau de surface .....	5
E.	Organisation territoriale de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire foyen .....	6
F.	Service GEMAPI.....	6
1.	L'équipe technique.....	6
2.	L'équipe administrative .....	7
3.	Les moyens techniques .....	7
4.	Le bilan technique.....	7
5.	Le bilan financier .....	8
a)	Dispositifs de financements du service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen .....	8
(1)	Agence de l'Eau Adour-Garonne.....	8
(2)	Département de la Gironde .....	9
b)	Situation budgétaire du Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen.....	9
(1)	Section de fonctionnement.....	9
(2)	Section d'investissement .....	9
II.	Les principales actions de la CdC du Pays Foyen en 2022.....	10
	Fiche n°1 – Étude Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Gravouse / Sandaux / Véneyrol / Seignal / Moiron .....	11
	Fiche n°2 – Suivi des cours d'eau.....	12

Fiche n°3 – Espèces Exotiques Envahissantes – Espèces nuisibles.....	13
Fiche n°4 – Lutte contre les inondations .....	14
Fiche n°5 – Animation, communication, sensibilisation .....	15
Fiche n°6 – Perspectives 2023 .....	16

PROJET

## Liste chronologique des figures et des illustrations

Figure 1 : Localisation du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2019)

Figure 2 : Cartographie des zones hydrographiques présentes sur le territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : ADVICE INGENIERIE - QGIS 3.16.6 - 2020)

Figure 3 : Cartographie de la structuration actuelle du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2020)

## Liste chronologique des tableaux

Tableau 1 : État des masses d'eau souterraines du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2022 - 2027 en vigueur)

Tableau 2 : État des masses d'eau de surface du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2022 - 2027 sur la base de données 2015 - 2016 - 2017)

Tableau 3 : Répartition annuelle des missions 2022

## Liste des abréviations & des acronymes

ADPAG : Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

BV : Bassin Versant

CAB : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

CdC du Pays Foyen : Communauté de Communes du Pays Foyen

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau

DOCOB : DOcument d'OBjectifs

DSP : Délégation de Service Public

EPI : Équipement de Protection Individuelle

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

MARPA : Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (*ex Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées*)

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

ORI : Opération de Restauration Immobilière

PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PPG : Programme Pluriannuel de Gestion

RASED : Réseau d'Aide et de Soutien à l'Enfance en Difficulté

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SIG : Système d'Information Géographique

SMER-E2M : Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers

TAD : Transport A la Demande

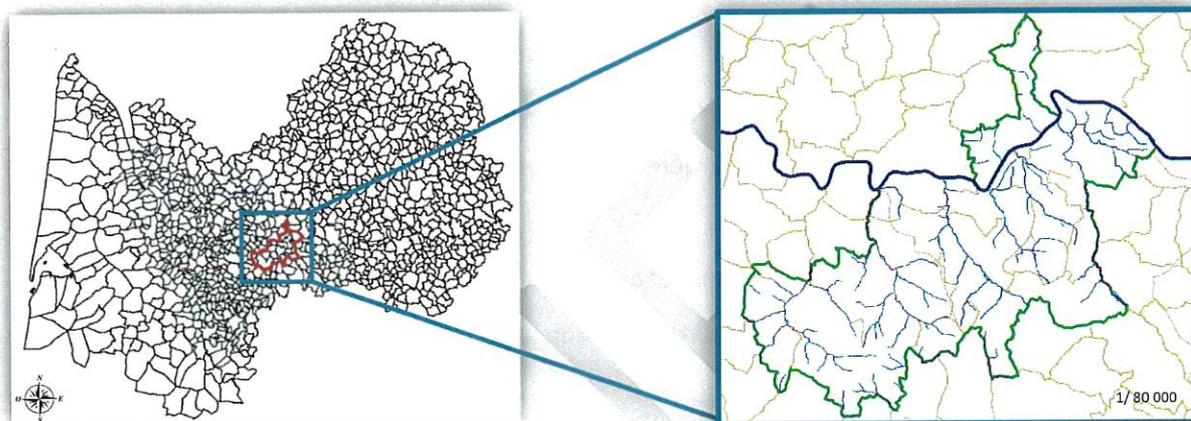
TRI : Territoire à Risque important d'Inondation

USTOM : Union Syndicats Traitement Ordures Ménagères

## I. Contexte et objectifs

### A. Présentation de la Communauté de Communes du Pays Foyen

Créée par arrêté préfectoral en date du 30/10/2002, la Communauté de Communes du Pays Foyen (CdC du Pays Foyen) se situe dans la région Nouvelle-Aquitaine. Localisé à environ 80 kilomètres de Bordeaux et à environ 20 kilomètres de Bergerac, le territoire de la collectivité regroupe actuellement 20 communes réparties sur les départements de la Gironde (33) et de la Dordogne (24) (**Figure 1**).



**Démographie** : 16 969 habitants

**Superficie** : 22 043 ha

**Communes adhérentes** : Auriolles, Caplong, Eynesse, La Roquille, Landerrouat, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Ligueux, Listrac-de-Durèze, Margueron, Massugas, Pellegrue, Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Riocaud, Saint-André-et-Appelles, Saint-Avit-de-Soulège, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Philippe-du-Seignal, Saint-Quentin-de-Caplong, Sainte-Foy-la-Grande.

**Figure 1** : Localisation du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2019)

### B. Fonctionnement : La CdC en quelques chiffres

#### 1. Les élus

- **40** élus titulaires (17 femmes & 23 hommes)
- **15** élus suppléants (6 femmes & 9 hommes)

#### 2. Les agents

**Communauté de Communes du Pays Foyen**  
126 agents au 31/12/2022

**Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) & MARPA**  
66 agents au 31/12/2022

#### 3. Le bureau

Chacune des 20 communes y est représentée.

#### Sa composition :

- 1 Président : Pierre ROBERT
- 12 Vice-Présidents (3 femmes & 9 hommes)
- 27 membres

#### 4. Les commissions

12 commissions internes	7 commissions thématiques
➤ Communication – Numérique	➤ Accessibilité
➤ Culture	➤ CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)
➤ Développement économique	➤ CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
➤ Eau et Assainissement	➤ Commission d'Appel d'offres
➤ Enfance – Jeunesse et Petite enfance	➤ Commission de contrôle financier dans le cadre des DSP
➤ Environnement GEMAPI	➤ Commission consultative Transition énergétique
➤ Finances	➤ Commission du Site patrimonial remarquable
➤ Projet de territoire	
➤ Service à la population	
➤ Sport	
➤ Travaux – Accessibilité – Développement durable	
➤ Urbanisme / Habitat	

#### 5. Les compétences exercées

##### ➤ Compétences obligatoires

- 1) *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*
  - a) *Aménagement rural*
  - b) *Zones d'aménagement concerté hors zones économiques ; étude et réalisation de zones d'aménagement concerté sur le territoire communautaire. Seront d'intérêt communautaire les zones créées par la Communauté de Communes*
  - c) *Constitution de réserves foncières en vue de la création de nouvelles zones d'activités économiques*
  - d) *Adhésion au Pôle d'Excellence Territorial du Libournais*
  - e) *Développement et création de chemins de randonnées en collaboration avec le Conseil Général de la Gironde, dans le cadre du plan départemental de randonnées, et développement et création de parcs de loisirs*
  - f) *Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L.1425-1 du CGCT*
  - g) *Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) (selon arrêté préfectoral du 31/12/2013)*
  - h) *Création et entretien d'un espace partagé de covoiturage*
- 2) *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme*
  - a) *Construction ou aménagement de locaux commerciaux ou artisanaux d'intérêt communautaire en cas de carence de l'initiative privée. Commerces ou artisanat qui n'existent pas sur le territoire mais qui rendraient service à l'ensemble de la population*
  - b) *Aide au maintien et au développement des petits commerces de proximité*
- 3) *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*
- 4) *Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (délégués à l'USTOM)*

##### 5) **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)**

➤ Compétences optionnelles

- 1) *Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*
  - a) *Aménagement, nettoyage et entretien de la Dordogne dans le cadre de la mise en place et du suivi du contrat rivière (selon arrêté préfectoral du 25/11/04)*
  - b) *Animation dans le cadre des labels territoires à énergie positive pour la croissance verte ou de tout label lié aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*
- 2) *Politique du logement et cadre de vie*
  - a) *Adoption d'un plan local de l'habitat*
  - b) *Réserves foncières en faveur de la réalisation de logements sociaux*
  - c) *Actions de réhabilitation de l'habitat privé (ex : logements OPAH ou ORI)*
  - d) *Construction par la communauté de logements sociaux réservés à l'accueil d'urgence et provisoire*
  - e) *Aménagement et réhabilitation de logement acquis par la Communauté de Communes*
- 3) *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire*
  - a) *Construction et acquisition de nouveaux équipements sportifs*
  - b) *Restauration, réhabilitation ou amélioration des équipements sportifs existants intéressant la population de la majorité des communes*
  - c) *Construction, aménagement ou restauration d'équipements à vocation exclusivement culturelle*
  - d) *Harmonisation des diverses actions communales et associatives*
  - e) *Restructuration, aménagement, extension, gestion et exploitation d'un ensemble cinématographique situé à Sainte-Foy-la-Grande*
  - f) *Soutien à l'association de musique et danse : Atelier 104*
- 4) *Action sociale d'intérêt communautaire*
  - a) *Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) (selon arrêté préfectoral du 21/08/03) compétent pour :*
    - o *Création et gestion d'un service de portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées, handicapés ou en difficultés temporaires*
    - o *Gestion du service des aides ménagères à domicile*
    - o *Mise en place d'un service d'auxiliaires de vie dans le cadre de l'A.P.A.*
    - o *Téléassistance*
    - o *Création, gestion et exploitation d'un centre socioculturel*
  - b) *Construction et aménagement d'une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées (MARPA) localisée à Margueron (selon arrêté préfectoral du 27/11/2009)*
  - c) *Gestion et fonctionnement d'une Maison d'Accueil Rural pour Personnes Âgées (MARPA) localisée à Margueron (selon arrêté préfectoral du 27/11/2009)*
  - d) *Construction, aménagement, gestion d'un centre de santé*
- 5) *Assainissement*
  - a) *Contrôle de l'assainissement non collectif (selon arrêté préfectoral du 19/08/05) :*
    - o *Prendre en charge les dépenses de contrôle de l'assainissement non collectif (conception, dimensionnement, implantation)*
    - o *Vérifier la bonne exécution des travaux*
    - o *Vérifier périodiquement le bon fonctionnement des installations*
    - o *Contrôler la qualité d'éventuels rejets en milieu hydraulique*
    - o *Vérifier la périodicité des vidanges*
  - b) *Création, entretien et gestion des installations des réseaux d'eaux usées. Sont d'intérêt communautaire : les installations d'assainissement collectif, les réseaux d'eaux usées. La création d'un réseau des eaux usées dans le cadre d'un lotissement reste à la charge de la commune ou du lotisseur (selon arrêté préfectoral du 31/12/2013)*
- 6) *Eau : création, entretien et gestion des installations et réseaux d'eau potable. Sont d'intérêt communautaire : les installations de production et de distribution d'eau potable et les réseaux d'eau potable ; la création de réseaux d'eau potable dans le cadre d'un lotissement reste à la charge de la commune ou du lotisseur (selon arrêté préfectoral du 31/12/2013)*
- 7) *Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations*

## ➤ Compétences facultatives

1) *Signature du Contrat Enfance Jeunesse ou tout dispositif similaire qui viendrait s'y substituer et mise en œuvre de ceux-ci dans les limites des compétences opérationnelles définies ci-après (selon arrêté préfectoral du 27/11/2009)*

a) *Développer une simple activité*

- *Etude et diagnostic des besoins en matière d'enfance jeunesse*
- *Accueil périscolaire maternel : financement des associations partenaires et services identifiés par le Contrat Enfance Jeunesse ou de tout dispositif ultérieur*

b) *Gestion des services*

- *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'un Relais Assistantes Maternelles*
- *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants*
- *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement du périscolaire primaire habilité par Jeunesse et Sport*
- *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des crèches collectives, familiales, halte-garderie, multi-accueil existants*
- *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement des accueils de loisirs existants pour l'enfance et la jeunesse*
- *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'un accueil de loisirs jeunes pour les 12 à 17 ans recherchant l'autonomie et la responsabilisation des jeunes*

c) *Autres services*

- *Animation et coordination du secteur Enfance Jeunesse*
- *Organisation de formations des animateurs et responsable de centres de loisirs en partenariat avec un organisme de formation habilité*

2) *Autres actions*

a) *Participation au fonctionnement du Réseau d'Aide et de Soutien à l'Enfance en Difficulté (RASED)*

b) *Aide au Restaurant du Cœur*

c) *Insertion des personnes en difficulté :*

- *Adhésion aux Missions Locales du Libournais et du Bergeracois et le cas échéant pilotage d'actions intéressant au moins la moitié des communes membres*
- *Adhésion au PLIE du Libournais, coordination des actions menées par le PLIE en Pays Foyen et financement du poste de référent du PLIE intervenant sur le Pays Foyen*
- *Pilotage en partenariat avec les pôles emploi de Libourne et Bergerac d'actions favorisant le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi du Pays Foyen (ex. Visioguichet)*
- *Pilotage et coordination des chantiers d'insertion ou de formation intéressant au moins la moitié des communes membres et financement des chantiers menés dans le cadre des compétences communautaires*

d) *Transport à la demande (TAD)*

3) *Centres de secours*

*Versement des contributions obligatoires au SDIS en lieu et place des communes membres.*

**AIDE FINANCIERE** : participation, par fonds de concours, au financement des travaux de construction, d'agrandissement et d'aménagement de centres de secours dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le S.D.I.S.

4) *Prévention de la délinquance*

## C. Description du territoire d'intervention

### 1. Hydrographie

Le territoire de la CdC du Pays Foyen se situe principalement sur le bassin versant de la Dordogne, cependant une partie du territoire (communes situées sur le bassin versant du Dropt) se trouve sur le bassin versant de la Garonne. 7 zones hydrographiques principales ont été identifiées dans le périmètre de la CdC du Pays Foyen (**Figure 2**).

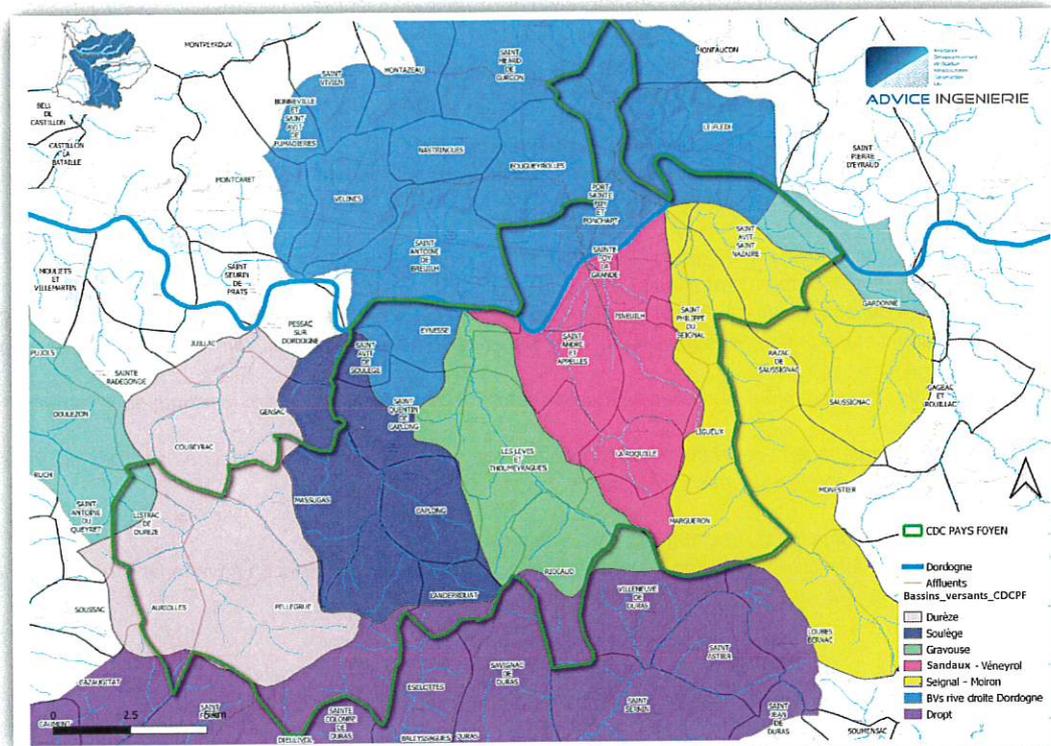


Figure 2 : Cartographie des zones hydrographiques présentes sur le territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : ADVICE INGENIERIE- QGIS 3.16.6 - 2020)

Les cours d'eau susmentionnés sont des cours d'eau non domaniaux. Les berges ainsi que le lit du cours d'eau sont donc propriétés des riverains.

## D. Enjeux du territoire

### 1. État des masses d'eau souterraines

Code	État quantitatif	État chimique	Pression diffuse : Nitrates d'origine agricole	Prélèvements d'eau : Pression prélèvements
FRFG024	Bon	Bon	Non significative	Significative
FRFG041	Bon	Bon	Non significative	Non significative
FRFG043	Bon	Bon	Significative	Non significative
FRFG068	Bon	Bon	Non significative	Non significative
FRFG072	Mauvais	Bon	Non significative	Significative
FRFG073	Bon	Bon	Non significative	Non significative
FRFG075	Bon	Bon	Non significative	Non significative
FRFG080	Bon	Bon	Non significative	Non significative

Tableau 1 : État des masses d'eau souterraines du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2022-2027 en vigueur)

### 2. État des masses d'eau de surface

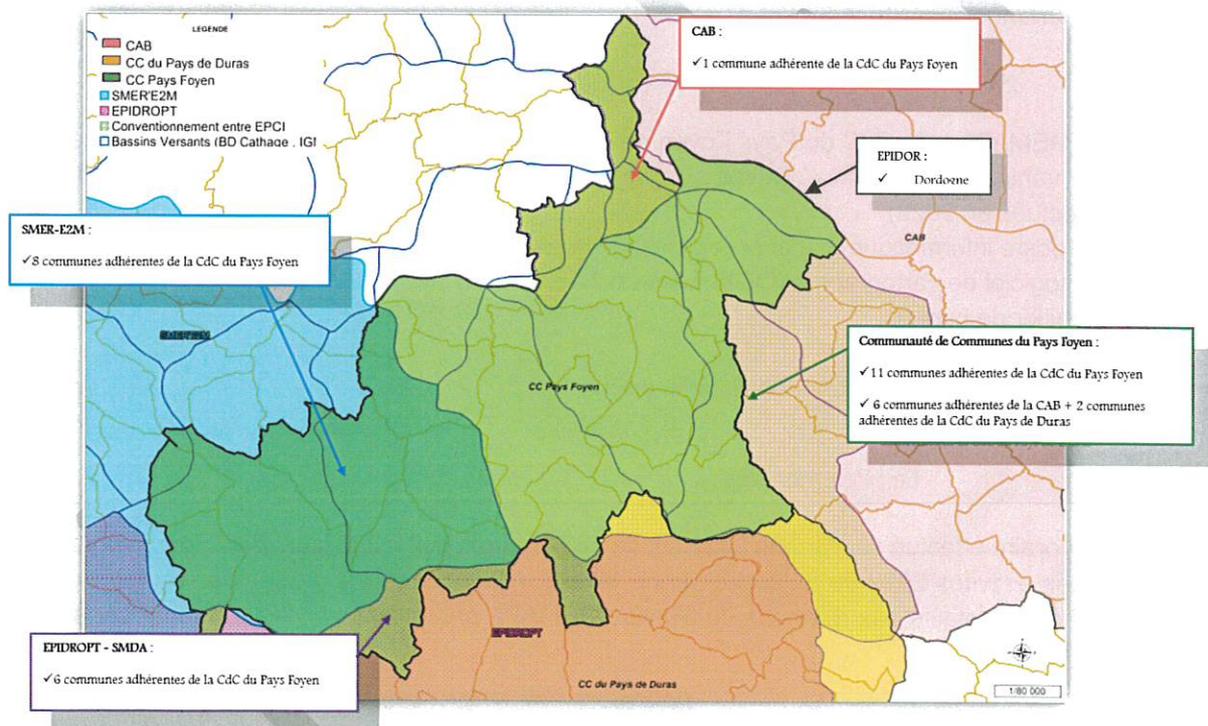
Cours d'eau	Masse d'eau Rivière	Code hydrographique	État écologique	État chimique (avec ubiquistes)	État chimique (sans ubiquistes)
Durèze	FRFRR41_10	P5560500	Médiocre	Mauvais	Bon
Soulège	FRFRR41_8	P5520500	Médiocre	Bon	Bon
Gravouse	FRFRR41_6	P5500500	Moyen	Bon	Bon
Sandaux	FRFRR41_5	P5490530	Moyen	Bon	Bon
Véneyrol	FRFRR41_4	P5490540	Moyen	Bon	Bon
Seignal	FRFRR41_13	P54-0430	Médiocre	Bon	Bon

Tableau 2 : État des masses d'eau de surface du territoire foyen (Évaluation SDAGE 2022 - 2027 sur la base de données 2015 - 2016 - 2017)

## E. Organisation territoriale de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations sur le territoire foyen

La gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques est réalisée par (**Figure 3**) :

<b>Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER-E2M)</b>	Bassins versants de la Durèze et de la Soulège
<b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB)</b>	Bassins versants présents sur la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt
<b>Syndicat Mixte du Dropt Aval</b>	Cours d'eau affluents du Dropt sur les communes de Auriolles, Landerrouat, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Margueron, Pellegrie et Riocaud
<b>Communauté de Communes du Pays Foyen</b>	Bassins versants de la Gravouse, des Sandaux, du Véneyrol, du Seignal, du Moiron et des affluents rive gauche de la Dordogne
<b>EPIDOR – Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne</b>	Gestion durable de l'eau, de la rivière et des milieux aquatiques



**Figure 3 :** Cartographie de la structuration actuelle du territoire de la CdC du Pays Foyen (Source : CdC du Pays Foyen - GeoConcept 7.3 - 2020)

## F. Service GEMAPI

### 1. L'équipe technique

**Brenda LEGLISE-BLANCHARD**

Technicienne Milieux Aquatiques

Catégorie C – 1 ETP

Tél. : 05 57 69 48 54

Email : b.leglise-blanchard@paysfoyen.fr



## Laurent CHAUVEAU

Directeur Adjoint – Directeur des Services Techniques  
Catégorie A – 0.03 ETP  
Tél. : 05 57 69 88 89 – 06 45 89 33 08  
Email : l.chauveau@paysfoyen.fr

### 2. L'équipe administrative

#### Danielle MALLET

Collaboratrice – Assistante administrative  
Catégorie A – 0.15 ETP  
Tél. : 05 57 69 88 92  
Email : d.mallet@paysfoyen.fr

#### Camille BOURIANNE

Chargée de communication  
Catégorie A – 0.04 ETP  
Tél. : 05 24 24 15 04  
Email : c.bourianne@paysfoyen.fr

### 3. Les moyens techniques

Le Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen possède dans sa structure les équipements suivants :

- Un véhicule de terrain – Duster (Compteur : 29 471 Kms au 02/01/2023, soit 3 370 Kms effectués en 2022)
- Un poste informatique fixe avec logiciels de bureautiques adaptés
- Un logiciel de cartographie (QGIS, version 3.16.6)
- Mobilier de bureau
- Bureau
- Équipement de Protection Individuelle (EPI)
- Sanitaire, douche

### 4. Le bilan technique

Le volume horaire effectué sur l'année 2022 est de 1607 heures soit ≈ 228 jours de 7 heures équivalent à 1 ETP. Les activités 2022 de la Technicienne Milieux Aquatiques sont présentées en fonction des différents thèmes relatifs aux missions du Service GEMAPI, préconisés par les différents partenaires financiers (**Tableau 3**).

Missions	Prévisionnel		Réal		Tendance
	Jours	Répartition	Jours	Répartition	
Suivi de l'état des cours d'eau / Zones humides	<u>Affaires courantes</u>				
	<u>Suivi de BVs</u> o Gestion des ragondins, rats musqués et ratons laveurs (conventionnement ADPAG, prise de contact piégeurs)				
	<u>Surveillance continue de points singuliers</u> : ouvrages, sites d'accumulation o Gestion des embâcles sur le territoire en cas de danger grave ou imminent, d'intérêt général				
Accompagnement et Suivi des travaux annuels d'entretien	<u>Programme Pluriannuel de Gestion (PPG)</u> o BVs Gravouse - Sandaux - Véneyrol - Seignal - Moiron				
	24	11 %	76	33 %	↗
	<u>Affaires courantes - Travaux ponctuels</u> : Travaux embâcles, Curage, Réfection pont... o Contacts élus, propriétaires o Demande de devis - opérations ponctuelles o Échanges entreprises				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Préparation / Mise en place chantier</li> <li>o Suivi de chantier</li> <li>o Rédaction compte-rendu</li> <li>o Suivi facturation</li> <li>o Gestion des difficultés éventuelles</li> </ul> <p><u>Suivi de dossiers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Entretien Bassin des Bories sur la commune de Pineuilh</li> <li>o Entretien Bassin des Anguillères sur la commune de Pineuilh (Ruisseau les Anguillères)</li> </ul>	15	7 %	15	7 %	→
<b>Gestion des zones alluviales, des champs naturels d'expansion des crues, des espaces de mobilité, du bassin versant</b>	<p><u>Surveillance continue de points singuliers</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Bassin de rétention (Ruisseau le Seignal)</li> </ul>	5	2 %	2	1 %	↓
<b>Mise en œuvre d'opérations de continuité écologique</b>	<p><u>Affaires courantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Echanges techniciens, propriétaires riverains</li> </ul>	2	1 %	0	0 %	↓
<b>Contacts avec les partenaires, sensibilisation et information</b>	<p><u>Administratif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Gestion générale du Service GEMAPI <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnement et gestion courante</li> <li>- Traitement des mails et du courrier</li> <li>- Échanges avec les élus et l'équipe technique</li> <li>- Mise à jour des documents de réflexion (gouvernance, cotisations, communication)</li> <li>- Élaboration du budget prévisionnel</li> <li>- Demandes de subventions</li> <li>- Rédaction des délibérations, convocations, notices de synthèse</li> <li>- Rédaction des conventions de partenariat (Fonctionnement / Investissement)</li> <li>- Archivage</li> </ul> </li> <li>o Échanges téléphoniques (partenaires techniques et financiers, administrés, administrations, ...)</li> <li>o Sollicitations ponctuelles élus, propriétaires riverains, usagers</li> <li>o Préparation, animation de réunions (Commission GEMAPI, réunions techniques, ...)</li> <li>o Participation aux journées techniques, aux réunions d'informations <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi / Participation aux réunions de l'Étude PPG (Durèze – Soulège – Escouach – Lestage) organisées par le SMERE2M</li> <li>- Suivi / Participation aux Commissions Lidoire / Estrop organisées par la CAB</li> </ul> </li> <li>o Rédaction du rapport d'activité</li> <li>o Rédaction d'un guide pour le riverain et l'utilisateur</li> </ul>	76	33 %	114	50 %	↗
<b>Autre(s) mission(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>o Structuration de la gouvernance à l'échelle des bassins versants</li> <li>o Suivi d'études réalisées par des prestataires</li> <li>o Construction de partenariats (acteurs agricoles, associations, fédérations de pêche, ...)</li> <li>o Suivi / Participation à des démarches territoriales (SAGE, PLUi, DOCOB, SCoT, PAPI, ...)</li> </ul>	106	46 %	21	9 %	↓
<b>Total réalisé</b>		<b>228</b>	<b>100 %</b>	<b>228</b>	<b>100 %</b>	

**Tableau 3 : Répartition annuelle des missions 2022**

## 5. Le bilan financier

### a) Dispositifs de financements du service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen

#### (1) Agence de l'Eau Adour-Garonne

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne finance les actions pour l'amélioration et le maintien du bon fonctionnement des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants.

À ce titre, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a accordé des financements pour :

- Les missions assurées par le Technicien Milieux Aquatiques, à hauteur de 28 972 €.

(2) Département de la Gironde

Le Département de la Gironde finance les missions afférentes à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Restauration de la Continuité Écologique, à condition qu'elles soient inscrites dans un PPG après validation du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

b) Situation budgétaire du Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen

Les chiffres présentés ci-dessous sont extraits des écritures comptables arrêtées au 31/12/2022.

(1) Section de fonctionnement

○ <b>Dépenses en TTC</b> .....	<b>169 500,74 €</b>
▪ Charges à caractère général .....	48 759,91 €
▪ Charges de personnel et frais assimilés .....	52 287,77 €
▪ Dépenses imprévues .....	0 €
▪ Virement à la section d'investissement .....	0 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections .....	61 705,20 €
▪ Charges financières .....	2 584,86 €
▪ Autres charges .....	4 163,00 €
○ <b>Recettes en TTC</b> .....	<b>294 096,19 €</b>
▪ Résultat de fonctionnement .....	73 970,80 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections .....	1 197,00 €
▪ Impôts et taxes .....	141 796,00 €
▪ Dotations, subventions (dont participation...0 €) .....	77 132,39 €
▪ Produits financiers .....	0 €
▪ Produits exceptionnels .....	0 €

(2) Section d'investissement

○ <b>Dépenses en TTC</b> .....	<b>112 636,72 €</b>
▪ Solde d'exécution de la section .....	0 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections .....	1 197,00 €
▪ Emprunts et dettes assimilées .....	20 492,52 €
▪ Immobilisations incorporelles .....	90 047,20 €
▪ Immobilisations corporelles .....	900,00 €
▪ Immobilisations en cours .....	0,00 €
○ <b>Recettes en TTC</b> .....	<b>264 880,71 €</b>
▪ Virements de la section de fonctionnement .....	0 €
▪ Opérations d'ordre de transfert entre sections .....	61 705,20 €
▪ Dotations, fonds divers et réserves .....	0 €
▪ Subventions d'investissement .....	18 306,25 €
▪ Solde d'exécution de la section .....	104 869,25 €

Le compte administratif n'a pas été voté à ce jour.

## II. Les principales actions de la CdC du Pays Foyen en 2022

En 2022, la CdC du Pays Foyen a travaillé sur l'Étude du Plan Pluriannuel de Gestion des bassins versants de la Gravouse, des Sandaux, du Véneyrol, du Seignal et du Moiron. Les travaux sur les milieux aquatiques et les actions de bassins versants ont donc été très limités en l'absence de programme d'actions définitif et de déclaration d'intérêt général.



## Fiche n°1 – Étude Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) Gravouse / Sandaux / Vénétyrol / Seignal / Moiron

Le PPG est un document de planification permettant de définir les actions de priorisation sur 10 ans. Il a pour objectif la mise en place d'une gestion globale participant à contribuer à l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau ainsi qu'à la renaturation des fonctionnalités hydrologiques du bassin (reconquête de zones tampon, restauration d'espace de mobilité et d'expansion des crues, ...). Le PPG recense les données sur les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides), par masse d'eau (unité d'évaluation de l'Europe) des différents bassins versants concernés par l'étude.

Ce document s'articule autour de 3 grandes phases :

- L'État des lieux et le diagnostic ;
- La définition des enjeux et des objectifs de gestion ;
- La définition des actions à mettre en œuvre et la programmation du Plan Pluriannuel de Gestion.

La phase d'état des lieux a pour objet de décrire l'état actuel du cours d'eau et de ses affluents. Il s'agit de dresser les caractéristiques principales du cours d'eau et d'inventorier les usages, aménagements, ouvrages susceptibles de modifier l'équilibre écologique et hydrodynamique du cours d'eau. Cette première phase conduit à un diagnostic du bassin par tronçon homogène. Elle permet d'identifier les pressions et altérations du fonctionnement subies par le cours d'eau et les milieux associés.

La définition des enjeux et des objectifs opérationnels de gestion est réalisée collégalement avec les élus locaux et les acteurs de la gestion de l'eau sur le territoire. Les enjeux sont positionnés et hiérarchisés en fonction de leur importance. Une série d'objectifs opérationnels est ensuite conçue afin de fixer le cadre du programme pluriannuel de gestion.

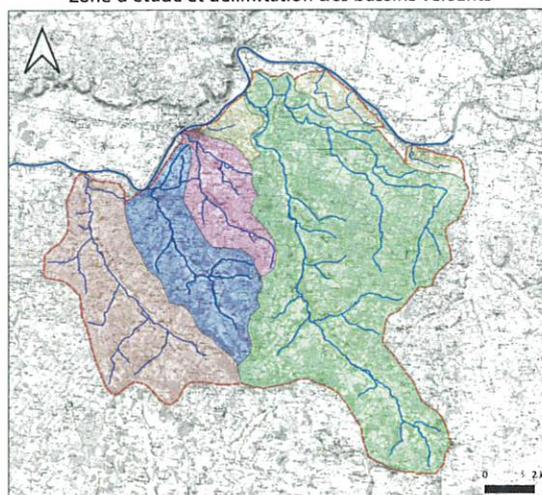
Les actions du PPG sont donc définies sur la base de l'état des lieux / diagnostic, de la synthèse des enjeux et des objectifs opérationnels. Chacune des actions proposées fait l'objet d'un positionnement précis et d'un estimatif sommaire des coûts. La mise en œuvre de ces actions doit permettre de restaurer un fonctionnement équilibré du cours d'eau (en tenant compte des enjeux écologiques, hydrologiques et des usages), d'améliorer sa qualité écologique et hydromorphologique, et de limiter les risques ou impacts des inondations sur les infrastructures et les biens riverains. Sur la base du diagnostic et des principes d'aménagement définis dans le PPG, un programme d'actions est alors proposé. Chaque fiche action précise la localisation, les objectifs, le coût et la nature des travaux ainsi que l'année de réalisation dans le PPG.

Pour les collectivités, afin d'engager des fonds publics sur des propriétés privées et d'instaurer une servitude de passage, les opérations entreprises doivent faire l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG), outil réglementaire validé par l'État.

Cette étude prendra fin à l'été 2023.



Zone d'étude et délimitation des bassins versants

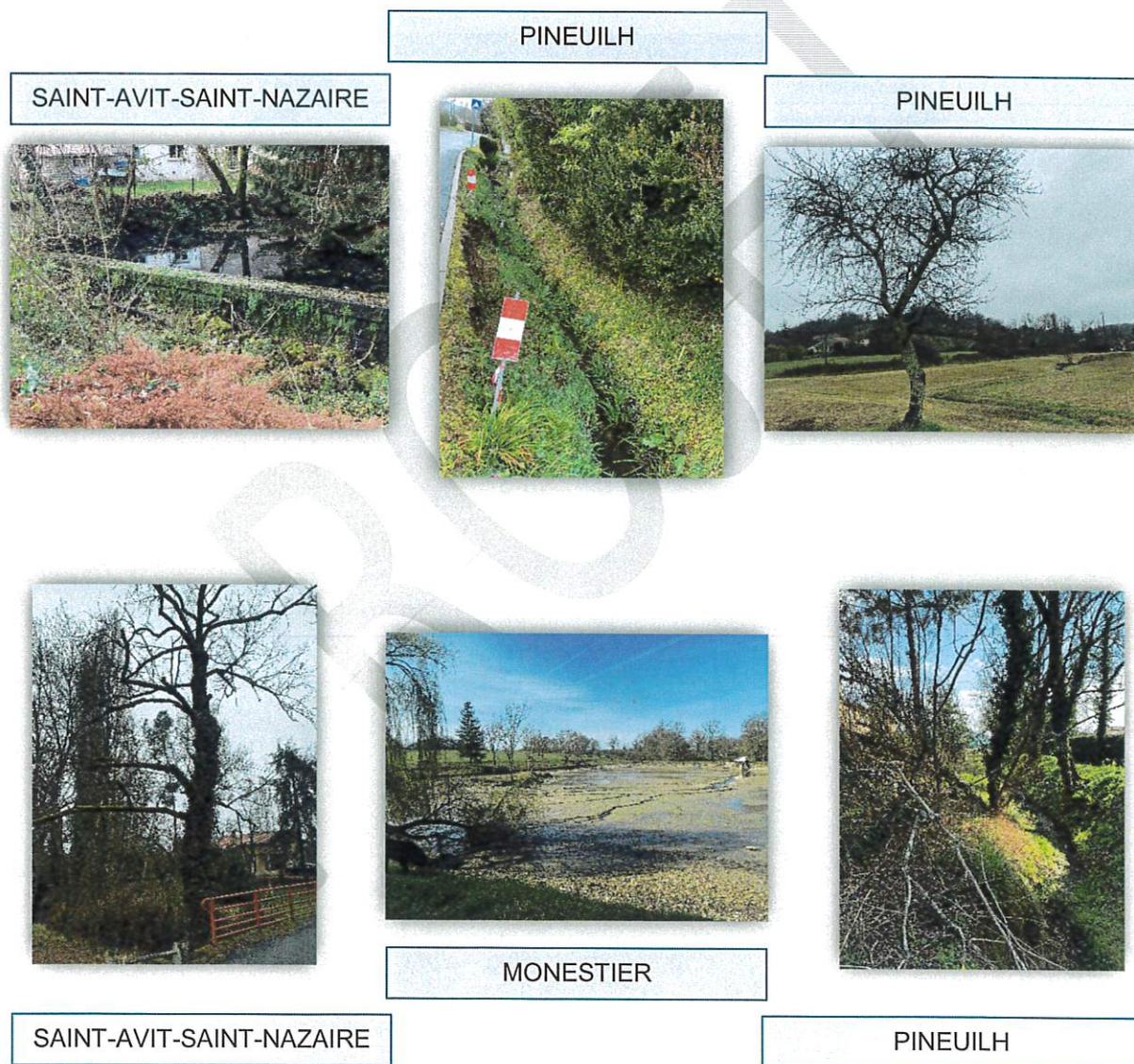


## Fiche n°2 – Suivi des cours d'eau

### ❖ Gestion des embâcles, Entretien ripisylve, Pollution, ...

Le Service GEMAPI de la CdC du Pays Foyen s'est rendu à plusieurs reprises sur site, afin de constater des désordres ponctuels ou pour conseiller des riverains, notamment face aux risques suivants :

- L'obstruction du cours d'eau par la création de « bouchons » et l'amoncellement de déchets ;
- La montée des eaux et le risque inondation ;
- La destruction des berges par la chute des arbres et / ou l'entretien de la ripisylve ;
- Le risque de pollution.



### Fiche n°3 – Espèces Exotiques Envahissantes – Espèces nuisibles

#### ❖ Lutte contre le ragondin, le rat musqué et le raton laveur

Considérant les risques de maladies transmissibles à l'Homme, dites zoonoses, dont les rats musqués et ragondins sont porteurs et les dégâts causés par ces espèces sur les milieux aquatiques. Une convention a été signée avec l'Association Départementale des Piégeurs Agréés de la Gironde (ADPAG) afin de lutter contre le ragondin, le rat musqué et le raton laveur sur l'ensemble du territoire de la CdC du Pays Foyen.

La CdC du Pays Foyen pourvoit au remboursement de la cotisation à l'ADPAG, de chaque piégeur agréé si leur bilan fait état de prises de ragondins, rats musqués ou ratons laveurs.

La CdC du Pays Foyen verse une subvention à l'ADPAG correspondant aux prélèvements réalisés soit 5.00 € (ragondin / rat musqué) ou 8.00 € (raton laveur) par animal prélevé.

Captures saison 2021-2022 :	
Ragondins	244
Rats musqués	2





## Fiche n°4 – Lutte contre les inondations

### ❖ Réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des bâtiments publics (communaux et intercommunaux)

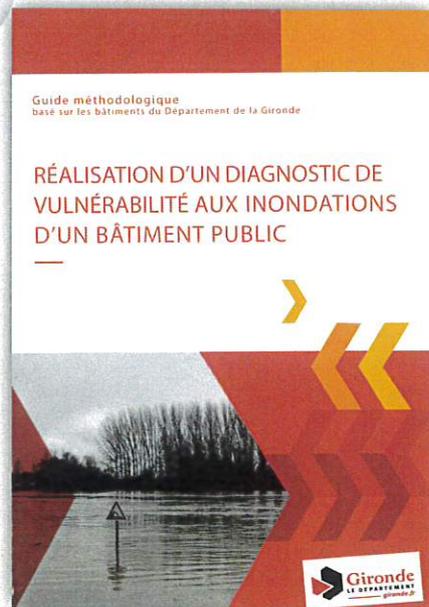
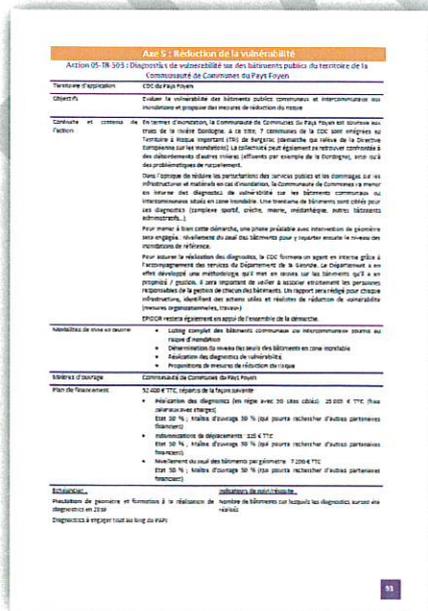
En termes d'inondation, la CdC du Pays Foyen est soumise aux crues de la rivière Dordogne. A ce titre, 7 communes de la CdC du Pays Foyen sont intégrées au Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) de Bergerac (démarche qui relève de la Directive européenne sur les Inondations). La collectivité peut également se retrouver confrontée à des débordements d'autres cours d'eau (affluents par exemple de la Dordogne), ainsi qu'à des problématiques de ruissellement.

Dans l'optique de réduire les perturbations des services publics et les dommages sur les infrastructures et matériels en cas d'inondation, la CdC du Pays Foyen a décidé de mener en interne des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments communaux ou intercommunaux situés en zone inondable. Une trentaine de bâtiments ont été ciblés pour la réalisation de ces diagnostics qui devront être réalisés d'ici à fin 2023 (complexes sportifs, crèches, mairies, médiathèques, autres bâtiments, ...).

Pour mener à bien cette démarche, une phase préalable a été réalisée en interne, à savoir : nivellement du seuil des bâtiments pour y reporter ensuite le niveau des inondations de référence.

Pour assurer la réalisation des diagnostics, la Technicienne Milieux Aquatiques a été formée en octobre et novembre 2019, grâce à l'accompagnement des services du Département de la Gironde. Le Département a en effet développé une méthodologie qu'il met en œuvre, sur les bâtiments qu'il a en propriété / gestion. Il est important de veiller à associer étroitement les personnes responsables de la gestion de chacun des bâtiments. Un rapport est rédigé pour chaque infrastructure, identifiant des actions utiles et réalistes de réduction de vulnérabilité (mesures organisationnelles, travaux).

EPIDOR est en appui de l'ensemble de la démarche.



## Fiche n°5 – Animation, communication, sensibilisation

### ❖ Formation / Animation grand public

La Commission GEMAPI s'est réunie le 06/10/2022 afin de Présenter la 1<sup>ère</sup> Phase de l'Étude PPG.

### ❖ Ateliers techniques

Participation aux réunions de l'étude PPG (Durèze – Soulège – Escouach – Lestage) organisées par le SMER-E2M et PCM Eau et Environnement.

Participation à la journée pédagogique organisée par le SMER-E2M et le CPIE Val de Gartempe.

Participation à la Commission territoriale Lidoire / Estrop organisée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

### ❖ Autres formations

Test d'accès à la Préparation aux concours interne et 3<sup>e</sup> concours de technicien : le 15/11/2022, organisé par le CNFPT.

Formation SST « Le sauveteur ou la sauveteuse secouriste du travail », organisée par le CNFPT – REPORTÉE.

### ❖ Communication

La communication est un domaine dans lequel la CdC du Pays Foyen souhaite poursuivre son investissement. Conscients de l'importance de connaître l'avis des élus sur le travail entrepris et la trajectoire influée, plusieurs réunions de travail ont été organisées courant 2022. L'objectif est de confronter notre vision technique avec les attentes du grand public.

#### ♦ Pays Foyen Mag

Le Pays Foyen Mag a consacré quelques lignes à la présentation de la compétence GEMAPI.



## Fiche n°6 – Perspectives 2023

La CdC du Pays Foyen, compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, verra sortir son premier PPG en 2023.

Les principales préoccupations prises en compte dans ce document sont les suivantes :

- Améliorer la qualité de la ripisylve ;
- Poursuivre les efforts de lutte contre les inondations ;
- Contribuer à la restauration écologique des cours d'eau ;
- Comprendre les processus morphologiques dynamiques de chaque cours d'eau (hydromorphologie et continuité écologique) ;
- Sensibiliser les acteurs du territoire à la protection de la ressource en eau et des milieux ;
- Assurer une gestion équilibrée de la ressource qui rende compatible les usages avec la qualité des milieux ;
- Assurer un lien entre toutes ces missions et les divers documents d'orientation de gestion.

Outre la mise en place du programme d'actions qui sera menée en étroite concertation avec la collectivité maître d'ouvrage, les communes adhérentes et les différents partenaires techniques et financiers, la technicienne milieux aquatiques devra :

- Accompagner aussi bien techniquement qu'administrativement les élus et les administrés, dans le suivi d'ouvrage d'art ou les divers travaux d'entretien sur le domaine public ou privé.
- Assurer en collaboration avec le service des finances, le suivi des dossiers de subventions, la préparation du budget et la rédaction du rapport annuel d'activité.
- Conforter les liens avec les financeurs, ce qui inclut une priorisation des projets subventionnables.
- Poursuivre les actions de communication auprès des EPCI, des élus, des communes, des riverains, des financeurs, des secrétaires de mairie et des services techniques, d'urbanisme, des notaires, ...
  - Présentation des travaux et des études
  - Visites sur site
  - Organisation de journées pédagogiques
  - Parution et diffusion d'un Guide pour les riverains et les usagers
  - ...

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

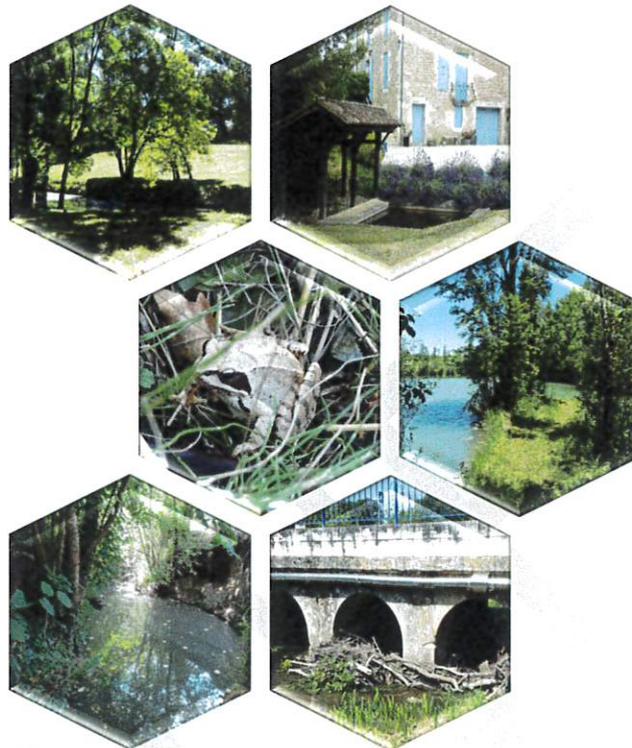
Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 033-243301371-20230425-2023\_030GEMAPI-DE

PROJET



### Communauté de Communes du Pays Foyen

2 Avenue Georges Clemenceau  
33 220 PINEUILH  
Tél. : 05 57 46 20 58  
contact@paysfoyen.fr

#### Service GEMAPI

Brenda LEGLISE-BLANCHARD  
Tél. : 05 57 69 48 54  
Email : b.leglise-blanchard@gmail.com

[www.paysfoyen.fr](http://www.paysfoyen.fr)

[www.facebook.com/paysfoyen.fr](https://www.facebook.com/paysfoyen.fr)

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le



ID : 033-243301371-20230425-2023\_030GEMAPI-DE